

PAR COURRIEL

Québec, le 17 avril 2023

[REDACTED]

Numéro de dossier : 2304006-006

Madame,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue en date du 3 avril 2023 visant à obtenir copie des documents mentionnant les montants d'argent qui ont été accordés pour chaque œuvre dans le cadre du programme " Intégration des œuvres d'art aux bâtiments et lieux publics", et ce depuis le début du programme.

Nous avons procédé à l'examen de votre demande. Vous trouverez jointe à la présente lettre une copie du document visé que nous détenons et qui peut vous être communiqué.

Conformément aux articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

[REDACTED]

Julie Lévesque

p. j.